

CHICORÉE A LA BELLE JARDINIÈRE

La meilleure qualité... C. BERIOT... les meilleurs cadeaux



CANTON DE LAGNY

DAMPART

CONCOURS DE PÊCHE. — La sympathique société de pêche « Le Hamon » de Dampart, nous fait connaître, par le truchement de son plus sympathique président M. Lachuisse, les grandes lignes de son concours annuel qui aura lieu le dimanche 7 juillet prochain.

Samedi 6, à 17 heures, tirage au sort des emplacements.

Dimanche 7, à 7 heures, au siège social, place de l'Église, rassemblement.

À 8 heures, hameau du Halage, distribution des entiches.

De 9 à 11 heures, concours de pêche.

À 11 h. 30, pesage du poisson chez Chambrey. Concert par l'Union musicale de Dampart.

À 17 heures, salle du spectacle du restaurant Chambrey, distribution des prix. Concert par l'Union musicale.

La fête promet, comme chaque année, d'être belle, en attendant celle de la société de pêche de Lagny « La Pelote » qui aura lieu le 4 août.

POMPONNE

SUR LA ROUTE. — Dimanche, à 17 heures, un cycliste suivait la route nationale n° 24, au directeur de Paris, en bordure des travaux de réfection qui occupent la moitié de la chaussée, lorsqu'un autocar Citroën du service routier le rejoignit et, contre toute prudence, voulut le doubler, malgré le peu de largeur du passage obligé.

Le cycliste, M. André Massoloux, 24 ans, confiseur, à Montreuil (Seine), 35, rue Alexis, a été relevé et transporté à l'hôpital de Lagny. On espère que ses blessures sont légères.

CHESSEY

SUCCÈS SCOLAIRE. — Nous sommes heureux de vous annoncer le succès remporté par notre école aux examens du certificat d'études primaires.

Trois candidats présentés, trois reçus : les élèves Vermeulen, Gouert, Bontemps.

Le résultat très satisfaisant de l'événement inéluctable de notre institutrice dévouée, Mme Hudier et nous l'en félicitons.

EMERAINVILLE

TENTATIVE D'ENLEVEMENT. — Une tentative fut d'abord faite au lieu en notre commune dans les premiers jours de ce mois. Mais la gendarmerie n'en ayant été informée que tard, l'enquête n'a pu donner de résultats précis.

Le 3 juin, M. Gaston Chaudey, 29 ans, berger, se trouvait occupé dans un champ, en bordure du chemin de grande communication. Son jeune enfant, Pierre, âgé de quatre ans et demi, se trouvait sur la route, à une centaine de mètres de là.

Tout à coup M. Chaudey entendit une automobile stopper brusquement. Un homme en descendant, s'approcha de l'enfant qu'il frappa brutalement. Il prit ensuite le bébé par le bras et allait le faire monter dans l'auto quand les cris du berger l'effrayèrent et, après être remonté en voiture, il s'enfuit à toute vitesse en direction de Malmore.

M. Chaudey n'a pu fournir de renseignements sur un signalement fort vague. Quant au véhicule, c'est une Citroën 10 CV, conduite intérieure, de couleur foncée.

CHAMPS

VOL. — M. Gôbert Maurice, 7, rue de Chelles, à Champs-sur-Marne, s'étant rendu à Gournay pour assister à la fête locale avait confié sa bicyclette à un forain qui l'avait renvoyée derrière sa boutique, avec la somme de 21 heures, rétro aux lieux. Lorsque vers 23 heures, il vint la reprendre, elle avait disparu. Des recherches sont en cours.

NOISIEL

FÊTE COMMUNALE. — Samedi 29 juin, à 16 heures, tirage de la loterie tombola offerte aux écoliers par M. Jacques Menier.

À 21 heures, rétro aux lieux, avec les tambours et clairons. À 22 heures, sauterie organisée par la jeunesse.

Dimanche 30 juin, à 6 h. 30, réveil en fanfare. À 7 heures, messe au monument aux morts.

À 8 heures, exercices de gymnastique. À 8 heures, grand-messe en musique célébrée par Mgr Lamy, évêque de Meaux. À 9 heures, distribution des brochures à toute la population. À 10 heures, retraite (châle Jacques Menier) organisée par l'A. S. A. N. À 15 heures, concert par l'Harmonie de l'Usine de Noisiel. À 15 h. 45, audition de l'opéra pour la fanfare « Alerie » de Champs. À 16 h. 30, exercices de gymnastique par la société « France » de Torcy. À 17 h. 45, vin d'honneur offert par la jeunesse de Noisiel à l'hôtel de la Marine. À 21 heures, feu d'artifice nautique offert par M. Jacques Menier. Audition de trompes de chasse par la société « Le Délégué » de Paris. À 22 h. 30, bal gratuit à deux orchestres sous la tente.

Lundi 1er juillet, à 15 heures, distribution de friandises aux enfants par la jeunesse et par la municipalité. De 17 à 19 heures, sauterie gratuite sous la tente. Le soir, bal.

VAIRES

LE MOUVEMENT ESPÉRANTISTE. — La Société française pour la propagation de l'Espéranto (S.F.P.E.) avait organisé l'année dernière un grand concours entre tous les futurs étudiants de France, qui n'avait pas commencé l'étude de l'Espéranto avant le 1er août 1934.

Le premier prix de cette compétition (pour laquelle 220 participants furent inscrits) était un séjour et voyage en Italie.

Ce premier prix a été attribué à M. J. Lebel, instituteur intermédiaire à La Villeneuve. M. Roussel, instituteur à La Villeneuve, s'est classé 12^e ; M. Mercier de Lagny, 12^e ; Mlle Capelle, de Chantierne, 30^e, etc.

Le Groupe espérantiste de Vaires et Brou est heureux de féliciter ces lauréats et de compter parmi ses membres des espérantistes qui lui font tant d'honneur.

AMENAGEMENT NECESSAIRE

Si la municipalité voulait bien faire un petit effort pour aménager les berges de la Marne, près de nos pavillons, elle ferait une œuvre profitable à tous.

Qui a pu passer par là, les dimanches, sans songer aux possibilités d'attirer à Vaires les touristes amateurs de sports nautiques ?

PARURE ESTIVALE

On dirait qu'il y a maintenant une véritable émulation entre les fleurs et que toutes, depuis la rose jusqu'au modesto oeillet, voudraient s'épanouir à la fois. Les jardins de Vaires offrent des symphonies de couleurs et partout les balcons se parent. On se réjouit de constater que nos pavillons, privés jusqu'ici de leur parure estivale, ont pu bénéficier de grands bâtiments qui, pour rendre plus gai et serein l'aspect de notre petite ville, se parent de fleurs multicolores.

Mais, sur la place de la Gare, si heureusement aménagée, se dressent deux magnifiques lampadaires toujours démunies, qui attendent en vain les géraniums qui doivent les orner. La cour de la mairie attend, elle aussi, sa parure qui ne vient pas. Véritablement elles ne sont pas larges et ce point des initiatives administratives. Quant à l'entretien par les administrés dans le souci d'enjoliver la cité pour le grand plaisir des touristes ?

Chelles

Conseil municipal

Les communications de la municipalité

DU LONG COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA DERNIÈRE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL QUI A ÉTÉ COMMUNIQUÉ PAR M. LE MAIRE DE CHELLES A NOS DÉTACHÉS — NE POUVANT DONNER, FAUTE DE PLACE — LES QUESTIONS SUIVANTES :

Les Prix

Le maire donne connaissance à la Commission des modalités qu'il a envisagées pour la distribution des prix aux élèves des écoles publiques de Chelles.

En raison de l'avancement des vacances scolaires, celles-ci seront fixées aux : Maternelle, samedi 6 juillet après-midi. Garçons Centre, dimanche 7 juillet matin.

Filles Centre, dimanche 7 juillet après-midi. Coudreaux, samedi 13 juillet après-midi. La Villeneuve, dimanche 14 juillet matin (garçons et filles).

La commission approuve ces propositions de dates.

Elle est d'accord pour solliciter M. le professeur Prenant pour presider la distribution des prix de l'école garçons Centre et M. le docteur Rouques pour celle de l'école filles Centre.

Les distributions aux Coudreaux et à La Villeneuve seront présidées par M. le Maire et le Conseil municipal.

Il est décidé que la tribune sous la tente du Poncelet sera réservée aux membres du Conseil municipal, aux délégués cantonaux, à l'inspecteur primaire et aux directeurs et directrices d'écoles.

40 places seront menagées.

Pour les prix de camaraderie habituellement distribués le 14 juillet, la commission propose de supprimer les médailles. Les gros volumes seront maintenus, à raison de :

- 1 pour l'école des garçons Centre.
- 4 pour l'école des filles Centre.
- 2 pour l'école des garçons La Villeneuve.
- 2 pour l'école des filles La Villeneuve.
- 2 pour l'école des Coudreaux.

En outre, la commission décide que des prix moins importants mais de même caractère (prix de camaraderie) seront remis, à raison de 1 par classe, dans toutes les écoles et dans les classes où il n'y aura pas de bénéficiaire pour les gros prix.

Toutes ces récompenses seront remises au cours de la distribution à chacune des écoles intéressées.

Pour l'achat des prix, des appels d'offres seront faits aux fournisseurs éventuels ; comme précédemment, des enveloppes viendront pour la distribution de l'école maternelle ; des jouets seront remis aux enfants par la jeunesse.

Le Conseil autorise le maire à passer un marché de gré à gré avec M. Jouanne, de Gournay, pour la fourniture de la tente et des illuminations moyennant le prix de 4.700 francs.

Cette dépense sera imputée sur l'article 90 du budget de l'exercice courant.

M. MOREL fait remarquer qu'il a demandé au maire des précisions sur les enveloppes et sur les prix et croit voir dans l'invitation faite à M. le docteur Rouques, un point de vue politique.

Le maire répond que cette invitation a été faite à un ami des enfants qui est en même temps un ami de la classe ouvrière.

M. COTTRET demande le motif de la suppression des médailles aux lauréats des prix de camaraderie.

Le maire signale que le remplacement, il est attribué un prix de camaraderie dans chaque classe, soit 54 prix au lieu de 14.

Le maire donne connaissance de la soumission faite par M. Charzat, libraire à Pontoise, pour la fourniture des livres de prix, qui consent un rabais de 38 % sur les livres des librairies Gedalge, Belvin, Hacheffe, Lecène et Duval, et un rabais de 20 % sur ceux des librairies Nelson et Larousse.

Cette soumission ayant été reconnue la plus avantageuse de celles présentées, le Conseil approuve pour valeur marchée la soumission de M. Charzat.

La dépense, évaluée à 15.000 francs, sera imputée sur l'article 63 du budget primitif de l'exercice courant.

Le maire signale que le pavoisement de la tente n'a pas été compris dans les propositions de M. Jouanne. La Municipalité ayant décidé de faire elle-même le pavoisement de cette tente et de la Ville avec des drapeaux rouges. Deux oriflammes tricolores seront cependant placés sur deux mâts devant la mairie.

La Fête

En raison du court délai dont elle dispose, la commission ne peut étudier suffisamment les détails du programme de la fête. Un crédit est inscrit au budget de la commune.

La commission se borne à jeter les grandes lignes de ce programme :

1^o Retraite aux flambeaux maintenue le 13 juillet.

2^o Les propositions de M. Jouanne pour la tente sont acceptées :

Tente : 3.700 francs.

Illuminations et quinquets : 1.000 fr.

Il est entendu que la Ville fera son affaire du pavoisement de la tente étant donné qu'il n'est pas compris dans le prix donné par M. Jouanne.

3^o Des bals seront organisés au cours de la fête sur la place du Poncelet et sur la place de la Gare, à Chelles.

4^o Feu d'artifice, maintenu.

5^o Un concours de ballons cartes postales est décidé.

M. DESCROIX offre le concours de la Fanfare, sous réserve de l'acceptation des membres de cette société (on sait ce qu'il en est advenu).

6^o Une course cycliste et une course à pied sont prévues au programme ; les sociétés sportives seront sollicitées pour l'organisation de ces courses.

La commission décide de supprimer les concours de tir et de tir à l'arc.

Les jeux d'enfants sont maintenus et des concerts prévus.

L'Avant sera sollicité pour donner son concours à l'issue des jeux d'enfants.

M. PÉRELLÉ demande la réponse de M. Descroix au sujet du concours de la Fanfare à la fête de Chelles. Sur question de M. Descroix et réponse du maire faisant connaître le désir de la majorité du Conseil de voir « l'Internationale » au programme de la Fanfare, M. Descroix fait connaître que la Fanfare se refuse à exécuter ce morceau.

Le maire invite le Conseil municipal à prendre acte de cette décision.

Le cahier de revendications des jeunes a été remis contre les mains de la nouvelle municipalité ces jours derniers.

Qu'advient-il de cet examen ?

Nous ne pouvons évidemment le prévoir. Malgré tout, nous avons espoir et nous faisons confiance aux nouveaux élus.

Nous avons, l'autre jour, par la voie de la presse locale, lancé un appel aux « Richards » de Chelles, en faveur du Club des Coudreaux, qui est né du Comité de Chelles ; hélas nous attendons encore et nous attendrons sans doute encore longtemps. Notre appel n'a pas été entendu, ou plutôt on n'a pas voulu l'entendre ! s'il avait été question d'une section de boys-scouts !

Lors de l'assemblée générale du Club, le 17 courant, où chacun se plaignait du prix par trop élevé de la location d'un terrain de jeux, Mme veuve Huard, qui n'est cependant guère fortunée, spontanément offert 500 francs. Voilà un geste qui est bon de faire connaître, surtout venant d'une simple ouvrière.

Au cours de cette réunion, il a été procédé au renouvellement du bureau. M. Chiron, à l'unanimité, a été élu président d'honneur et Mme veuve Huard, membre d'honneur. On ne pouvait faire un meilleur choix.

Fanfare de Chelles

Comité de défense des Jeunes des Coudreaux, des Clos Château et Fleuri

Le cahier de revendications des jeunes a été remis contre les mains de la nouvelle municipalité ces jours derniers.

Qu'advient-il de cet examen ?

Nous ne pouvons évidemment le prévoir. Malgré tout, nous avons espoir et nous faisons confiance aux nouveaux élus.

Nous avons, l'autre jour, par la voie de la presse locale, lancé un appel aux « Richards » de Chelles, en faveur du Club des Coudreaux, qui est né du Comité de Chelles ; hélas nous attendons encore et nous attendrons sans doute encore longtemps. Notre appel n'a pas été entendu, ou plutôt on n'a pas voulu l'entendre ! s'il avait été question d'une section de boys-scouts !

Lors de l'assemblée générale du Club, le 17 courant, où chacun se plaignait du prix par trop élevé de la location d'un terrain de jeux, Mme veuve Huard, qui n'est cependant guère fortunée, spontanément offert 500 francs. Voilà un geste qui est bon de faire connaître, surtout venant d'une simple ouvrière.

Au cours de cette réunion, il a été procédé au renouvellement du bureau. M. Chiron, à l'unanimité, a été élu président d'honneur et Mme veuve Huard, membre d'honneur. On ne pouvait faire un meilleur choix.

Le Secrétaire : PECELLET Robert.

Un meeting

Le Comité de défense de Chelles adhérent à la Fédération nationale des habitants des banlieues, informe tous les habitants des banlieues syndicaux autorisés, les assujettis aux lois Ribot et Loucheur, etc., qu'un grand meeting aura lieu dimanche prochain, 30 juin, salle des anciens écoles, rue Eleret, sous la présidence du maire de Chelles, et au cours duquel les camarades du Comité de défense et les camarades Enguerrand et Milet du Bureau fédéral, expliqueront les moyens à employer pour défendre ses intérêts, ainsi que le programme revendicatif de la Fédération. La réunion commencera à 9 heures du matin.

Acte de sauvetage

Le jeudi 20 juin, vers 14 h. 30, le jeune Garreau Marcel, âgé de 12 ans, qui jouait au bord de la Marne, au lieu dit « La Sablière », est tombé accidentellement dans la rivière. Il avait été coulé par deux fois quand Jasyk Eugène, 14 ans, qui était présent, plongea pour porter secours à son petit camarade. Il réussit à saisir Garreau par les cheveux et à le ramener sur la berge.

Le jeune Jasyk a reçu de chaleureuses félicitations et a été signalé à l'Administration par M. le commissaire de police, pour l'obtention d'une distinction honorifique.

On rend les meubles !

Nous avons relaté en son temps l'arrestation du nommé Fischbach Jean, par le commissaire de police. Fischbach avait commis de nombreux cambriolages.

Samedi dernier, 22 juin, M. Vergne, commissaire de police, s'est rendu à nouveau au domicile de l'intéressé et a procédé à la restitution de nombreux objets provenant de vols. C'est ainsi que M. Portet et M. Gibouaux, tous deux propriétaires de bibelots, sont rentrés en possession d'une salle à manger, d'une chambre à coucher, d'une cuisinière et de beaucoup d'autres objets qui leur avaient été soustraits par Fischbach.

A TRAVERS CHELLES

FANFARE MUNICIPALE. — La Municipalité a enregistré cette semaine onze adhésions à la Fanfare municipale qui est d'ailleurs en pleine activité.

Le maire rappelle que les adhésions sont toujours reçues à la mairie, aux jours et aux heures ouvrables.

CHEZ LES CHARBONNIERS. — La Municipalité fait part que n'ayant pas réussi à trouver un accord entre les commis charbonniers et leurs patrons, il ne peut être fait de changement dans leur travail en ce qui concerne la vente du dimanche, pour l'instant.

CUELLETTE DU TILLEUL. — Le maire rappelle aux habitants que la cueillette du tilleul n'est tolérée sur les arbres des voies publiques qu'à la condition d'être effectuée à l'aide d'échelles. Les fleurs de tilleul doivent être cueillies à la main. Il est formellement interdit de couper les branches. Toute infraction sera poursuivie.

VOULEZ-VOUS DU PAIN ? — Voici la liste des boulangeries qui restent ouvertes jusqu'au dimanche 24 juillet : Chelles-Nord ; M. Bachelier, 21, rue Gus-tavo-Nest. Chelles-Sud ; M. Verrier, 21, rue du Moulin.

PECHEURS ! A VOS GAULES ! — Pour le concours de Vaires du dimanche 7 juillet, les engagements, dont la clôture aura lieu le 2 juillet, sont reçus jusqu'à cette date au siège social de la société, café-restaurant Le Bellec. Droit d'inscription : 5 francs. D'autre part, c'est au siège social, à 7 h. 30, que se fera la concentration des concurrents, les engagements seront reçus et les participants participeront aux concours de Vaires et d'Esbly.

Amis de la Goujonnette ayez-y nombreux ; car, ne l'oubliez pas, plus il y a de pêcheurs, moins il y a de poissons, mais aussi plus on s'amuse.

Pour la Petite Mère

C'est demain que la jeune Paulette Flauder recevra la juste récompense de son dévouement pour ses petits frères et sœurs et de l'activité qu'elle apporte aux soins du ménage.

Si en raison des circonstances critiques que nous traversons toujours cette petite fête n'a pas l'ampleur de celles d'autrefois, elle n'en reste pas moins touchante et cordiale dans son exigence simplifiée.

Elle se déroulera à 15 heures, en la salle des anciens écoles et sera présidée par M. Nast, député et M. Foucard, maire de Chelles.

Mme Lecorney, l'aimable présidente et ses dévouées collaboratrices et collaborateurs du Comité remercient de tout cœur ceux qui se sont ingéniés à récompenser cette fillette si méritante, et la plus cordiale bienvenue sera réservée aux personnes qui apporteront la sympathie de leur présence à la fête familiale annuelle de cette œuvre sociale.

ACCIDENTS.

Le 20 juin, vers 20 heures, à l'angle de l'avenue des Abbesses et du boulevard de la Gare, M. Gonnet Lucien, de Gagny, qui circulait à bicyclette, a été heurté et renversé par une automobile conduite par M. Blandin Marcel, de la Plaine-Saint-Denis. Le cycliste a été légèrement contusionné et sa bicyclette a été détériorée.

Le 24 juin, à 14 h. 30, à l'angle des avenues Clave et des Cités, au lieu dit « Le Rond-Point de la Madeleine », deux automobiles conduites par MM. Meignan Albert, de Saint-Mandé et Auric Roger, de Paris, sont entrées en collision au milieu du carrefour. L'auto de M. Auric a été assez violemment occasionnée que des dégâts matériels.

PROGES-VERBAUX. — Paucit Anne, à Vitry-sur-Seine, pour défaut de récépissé de marchande ambulante. Philippe Hubert, à Chelles, pour ivresse.

EPAVES. — Trouvé : Un petit chien jaune et blanc. Un bétail bosque. Un imperméable. Un panier en osier. Deux portemonnaies contenant une somme d'argent.

Perdus : Un portemonnaie avec 11 ou 12 francs et une plaque de bicyclette. Un portemonnaie avec 180 francs environ et des photographes.

CANTON DE CRECY

CRECY-EN-BRIE

Crécy a vécu, dimanche dernier, une belle journée. Le 5^e Salon de peinture et de sculpture de la vallée du Grand-Morin a ouvert ses portes et l'on peut dire que les nombreux visiteurs ont été particulièrement frappés de la qualité exceptionnelle des œuvres exposées. Ce beau salon peut être donné en exemple et nous ne saurions trop conseiller aux artistes de la vallée, et décrire leurs qualités serait trop long et dépasserait les limites de ce compte rendu. Nous devons cependant signaler en passant les beaux envois des sculpteurs H. Arnaud et Lidenbaum d'arrondissement, retenus par d'autres obligations n'avaient pu assister à cette belle manifestation.

Le Salon restera ouvert en permanence à la salle des fêtes de Crécy-en-Brie jusqu'au dimanche 7 juillet inclus.

ESBLY

CONCERT. — En raison de la fête annuelle, le dimanche 30 juin, l'Amicale d'Esbly donnera, à 21 h. 15, un brillant concert dont voici le programme :

Sur le Rhin, défilé. — C'est une idylle, pièce sentimentale. — L'île des fées, fantaisie ballet. — Bourg Achard, marche. — Sous les sapins, mazurka. — Le Tasso, opéra (solo). — Delahaye. — Miss Delgett, fantaisie. — Michel Strogoff, pas redoublé.

Places assises : 1 franc pour les adultes ; 0 fr. 50 pour les enfants en âge de scolarité.

A LA GAIE. — En prenant leur travail le matin du 19 juin des employés de la gare découvrirent sous une rame de wagons en stationnement sur une voie de garage, une caisse en bois. Plusieurs autres caisses placées dans le hall et contenant divers objets avaient la même sorte et les cambrioleurs s'étaient emparés d'une caisse adressée à la mairie d'Esbly et contenant des pièces d'artillerie, ainsi que d'un fat renfermant 66 kg. d'huile minérale.

Bien qu'aucune trace n'ait été laissée par les auteurs de ce vol, on peut supposer qu'après avoir franchi la barricade de l'impassable, ils étaient repartis en direction du canal de Chalifert. En effet, vers trois heures du matin, Mme Carré, demeurant 27 impasse de la Prairie, réveillée par les aboiements de son chien, a aperçu, à l'entrée de sa cour, deux individus dont l'un portait un pesant colt.

Le butin des malfaiteurs peut être évalué à 600 francs environ.

Ajoutons qu'un vol absolument identique a été commis à la consigne de la gare de Lagny.

CANTON DE CLAYE

CLAYE-SOUILLY

CYCLISTE BLESSE. — A proximité du pont de la Poterie, un cantonnier de Fresnes-sur-Marne ; M. René Michel, 40 ans, a été renversé, au moment où il traversait la route pour s'engager sur la piste cyclable, par une automobile dont le conducteur, après s'être assuré que le cycliste n'était pas gravement blessé, lui remit une carte de visite au nom de Schieffel, à Apan (Meuse) vers le canal de Vaires, individus dont l'un portait un pesant colt.

Le butin des malfaiteurs peut être évalué à 600 francs environ.

Ajoutons qu'un vol absolument identique a été commis à la consigne de la gare de Lagny.

CANTON DE CLAYE

CLAYE-SOUILLY

CYCLISTE BLESSE. — A proximité du pont de la Poterie, un cantonnier de Fresnes-sur-Marne ; M. René Michel, 40 ans, a été renversé, au moment où il traversait la route pour s'engager sur la piste cyclable, par une automobile dont le conducteur, après s'être assuré que le cycliste n'était pas gravement blessé, lui remit une carte de visite au nom de Schieffel, à Apan (Meuse) vers le canal de Vaires, individus dont l'un portait un pesant colt.

Le butin des malfaiteurs peut être évalué à 600 francs environ.

Ajoutons qu'un vol absolument identique a été commis à la consigne de la gare de Lagny.

CANTON DE CLAYE

CLAYE-SOUILLY

CYCLISTE BLESSE. — A proximité du pont de la Poterie, un cantonnier de Fresnes-sur-Marne ; M. René Michel, 40 ans, a été renversé, au moment où il traversait la route pour s'engager sur la piste cyclable, par une automobile dont le conducteur, après s'être assuré que le cycliste n'était pas gravement blessé, lui remit une carte de visite au nom de Schieffel, à Apan (Meuse) vers le canal de Vaires, individus dont l'un portait un pesant colt.

Le butin des malfaiteurs peut être évalué à 600 francs environ.

Ajoutons qu'un vol absolument identique a été commis à la consigne de la gare de Lagny.

CANTON DE CLAYE

CLAYE-SOUILLY

CYCLISTE BLESSE. — A proximité du pont de la Poterie, un cantonnier de Fresnes-sur-Marne ; M. René Michel, 40 ans, a été renversé, au moment où il traversait la route pour s'engager sur la piste cyclable, par une automobile dont le conducteur, après s'être assuré que le cycliste n'était pas gravement blessé, lui remit une carte de visite au nom de Schieffel, à Apan (Meuse) vers le canal de Vaires, individus dont l'un portait un pesant colt.

Le butin des malfaiteurs peut être évalué à 600 francs environ.

Ajoutons qu'un vol absolument identique a été commis à la consigne de la gare de Lagny.

CANTON DE CLAYE

CLAYE-SOUILLY

CYCLISTE BLESSE. — A proximité du pont de la Poterie, un cantonnier de Fresnes-sur-Marne ; M. René Michel, 40 ans, a été renversé, au moment où il traversait la route pour s'engager sur la piste cyclable, par une automobile dont le conducteur, après s'être assuré que le cycliste n'était pas gravement blessé, lui remit une carte de visite au nom de Schieffel, à Apan (Meuse) vers le canal de Vaires, individus dont l'un portait un pesant colt.

Le butin des malfaiteurs peut être évalué à 600 francs environ.

Ajoutons qu'un vol absolument identique a été commis à la consigne de la gare de Lagny.

CANTON DE DAMMARTIN

Certificat d'études

GARÇONS. — DAMMARTIN : Arbouys Jacques, de Sterche René, Latour Charles, Louche Marcel (bien), Louche Roger, Mariette Robert. CUSLY : Le Breton Robert. SAINT-MARD : Ambellouis Jean, Chevangeon André, Couval Robert, Gardin René, Mariette Etienne. SAINT-SOUPPLETS : Dutroux Emile, Frédéric Camille. VINCANTES : Picou Raymond. Présente par sa famille : Gâteau Roger, de Saint-Mard.

FILLES. — DAMMARTIN : Auréli Inès, Béchet Geneviève, Lebigre Paulette. CUSLY : Le Breton Robert. JULLY : Berthier Anne-Marie, Chollot Christiane, Stoll Geneviève. LONGPERRIER : Cottard Yolande, Lefèvre Madeleine. BIESSE-AMELOT : Bach Hélène, Kaczub Christiane. MONTHYON : Barbier Eliane, Kazubek Kazimiera. MOUSSY-LE-NEUF : Dusatloy Irène. OISSERY : Lavault Deuse, Lefèvre Léone. OTHIS : Wathier Eliane. PLESSIS-EVEQUE : Delorme Suzanne. ROUVRES : Schier Gisèle (bien). SAINT-MARD : Lassalle Alice, Pernier Simone. SAINT-SOUPPLETS : Pernelle Renée, Huguette Paulette. VINCANTES : Davaux Elisabeth. DAMMARTIN (Ecole privée) : Masse Simone. JULLY (Ecole privée) : Baudinat Hélène, Boissard Gisèle, Blandier Renée, Salié Marcelle, Teller-Penionnet Rose (bien), Trochet André (bien).

LA FERTE S-JOUARRE LE DRAME

Samedi, vers 20 heures, un drame auquel son auteur a donné son épilogue en quel son auteur s'est déroulé chez les époux Unsell, bien connus à La Ferté, demeurant à l'angle des rues Choné et des Hauts-Fossés, M. Unsell, âgé de 50 ans, est entrepreneur d'installations électriques. Il est père de deux filles : l'aînée Marcelle, âgée de 27 ans, mariée, sous le régime musulman, à un algérien, nati de Bône ; Slomène Guéche, 37 ans ; l'autre : Raymonde, 23 ans, qui est institutrice à Nanterre-les-Meaux.

Or, Guéche, qui sa femme avait quitté, a fait, samedi, irruption chez ses beaux-parents et a tiré aussitôt une dizaine de coups de revolver dont six ont atteint M. Unsell et sa fille Raymonde qui était venue le voir.

Puis, après être tranquillement sorti du magasin, le meurtrier s'est fait justice en se tirant, rue de Chamigny, en face du dispensaire, deux balles de revolver dans la tête.

Les déclarations faites à la gendarmerie par les acteurs et les témoins de ce drame, relatent exactement les causes qui ont incité le meurtrier à accomplir son geste et les circonstances dans lesquelles la scène s'est déroulée.

Voici les détails que fournit M. Unsell aux gendarmes :

« Ma fille Marcelle nous a dit qu'il y a cinq ans environ elle avait épousé à Alger Slomène Guéche, nati d'une excellente famille algérienne. Nous avons reçu ce dernier comme s'il avait été notre propre fils et nous avons toujours pensé que le jeune ménage était heureux. Guéche avait plutôt l'aspect d'un gentleman. D'ailleurs, il nous a montré des coupures de journaux relatant la nomination de son père dans l'ordre de la Légion d